

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-001

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par l'article 107 de la loi n° 2015-6991 du 7/08/2015 dispose que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Ainsi, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal et doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

L'ensemble de ces éléments est résumé dans le rapport d'orientations budgétaires et le programme pluriannuel d'investissement joints en annexe.

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-001-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Ces éléments ont été présentés et discutés lors de la réunion de la commission Administration Générale du 17 novembre 2025.

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à engager le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 sur la base des éléments transmis.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1,

VU le projet de loi de finances pour 2026,

VU l'avis de la commission Administration Générale du 17 novembre 2025,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2026,

VU le plan pluriannuel d'investissement,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT que la commune a présenté notamment une rétrospective, l'état de la dette, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur pour l'exercice 2026, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et la projection des investissements,

ENTENDU la présentation de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires et du programme pluriannuel d'investissement

DIT que la présente délibération, ainsi que le rapport d'orientations budgétaires, seront transmis au Préfet et au Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglomération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-002

FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR L'EXERCICE 2026

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

Par délibération n° 21-11-002 du 21 novembre 2024, le Conseil municipal a fixé pour l'année 2025 les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 35,50%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 61.31%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 17,95%

Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, calculé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au mois de novembre. Dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, la revalorisation est estimée à 1.0% au regard de l'évolution de l'indice.

La Commission Administration Générale a proposé, lors de sa séance du 17/11/2025, d'augmenter les taux des trois taxes de 2% compte tenu des impacts du projet de loi de

finances sur le budget communal, des mesures nouvelles mises en place et des investissements programmés sur la commune.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants,

VU le projet de loi de Finances pour 2026,

VU le rapport d'orientations budgétaires présenté par M. Anthony BOUCHER, Adjoint aux finances, lors de la séance du 20 novembre 2025,

VU l'avis favorable de la commission administration générale du 17 novembre 2025,

CONSIDÉRANT les impacts du projet de loi de finances sur le budget communal, des mesures nouvelles mises en place et des investissements programmés sur la commune

ENTENDU la présentation de M. Anthony BOUCHER, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale de la manière suivante :

	Taux 2025	Taux 2026
TFB	35,50%	36,21%
TFNB	61,31%	62,53%
THRS	17,95%	18,30%

DIT que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération au représentant de l'Etat dans le département.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-002-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Affichée le 25/11/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-003

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

Il est nécessaire de procéder à quelques adaptations du budget primitif pour différentes écritures :

Pour le budget principal :

COMPTE DEPENSES

Fonctionnement :

- Complément de crédits au compte 60632 (dépenses au chapitre 011) pour un montant de + 10 000 €
- Complément de crédits au compte 64111 (dépenses chapitre 012) pour un montant de + 74 400 €
- Diminution de crédits au compte 657381 (dépenses chapitre 65) pour un montant de - 10 000 €
- Virement du compte 023 (virement entre sections) - 48 100 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-003-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

COMPTE DE RECETTES

Fonctionnement :

- Complément de crédits au compte 747811 (recettes chapitre 74) pour un montant de + 10 300 €
- Complément de crédits au compte 752 (dépenses au chapitre 75) pour un montant de + 16 000 €

Investissement :

- Complément de crédits au compte 10226 (dépenses au chapitre 10) pour un montant de + 31 618 €
- Complément de crédits au compte 1345 (dépenses au chapitre 13) pour un montant de + 16 482 €
- Virement du compte 021 (virement entre sections) – 48 100 €

Le Conseil municipal doit délibérer à ce titre.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 12-19-001 du 19 décembre 2024 portant adoption du budget primitif 2025,

VU la délibération du Conseil municipal n° 06-05-008 du 5 juin 2025 portant adoption du budget supplémentaire 2025,

VU l'avis de la commission Administration Générale en date du 17 novembre 2025,

CONSIDÉRANT les ajustements budgétaires rendus nécessaires par la constatation de dépenses nouvelles et supplémentaires constatées depuis le vote du budget primitif et du budget supplémentaire,

ENTENDU la présentation de M. BOUCHER, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 au budget général 2025 ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	74 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	74 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-747811-531 : Dotation versée au titre de l'AFIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
TOTAL R 016 : APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 300,00 €
D-423-020 : Virement à la section d'investissement	48 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	48 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O-657381-020 : Subventions de fonctionnement aux autres établissements locaux	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL O 65 : Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	58 100,00 €	84 400,00 €	0,00 €	26 300,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	48 100,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	48 100,00 €	0,00 €
R-10220-020 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 618,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 618,00 €
R-1245-020 : Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 482,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 482,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €
Total Général		26 300,00 €		26 300,00 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



Affichée le 25/11/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-003-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-003-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-004

**TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA FONDATION
PERCE-NEIGE**

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

Entre 1995 et 2019, le SIARH (syndicat regroupant 11 communes) était propriétaire du foyer *Les Hautes Roches* à Boussay. À la suite d'une demande de la Préfecture, le syndicat a été dissous au 31/12/2018.

L'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI), gestionnaire de l'établissement, a alors choisi d'acquérir le bâtiment en s'appuyant sur la souscription de plusieurs emprunts pour un montant total de 1 719 000 € réparti de la manière suivante :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	859 500 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	459 500 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	400 000 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-004-D
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Par délibération du 1^{er} juillet 2019, le Département de Loire Atlantique a garanti 50% du montant des emprunts.

Les onze communes membres ont délivré des garanties conjointes pour les 50% restant, sans solidarité entre les communes au prorata de la population.

Communes	Population municipale 2018	en %	Quote part du cautionnement en %	Répartition emprunts à garantir	Emprunt 859 500 €	Emprunt 459 500 €	Emprunt 400 000 €
BOUSSAY	2 629	7.02	3.51	60 336.90	30 168.45	16 128.45	14 040.00
LA BRUFFIERE	3 900	10.42	5.21	89 559.90	44 779.95	23 939.95	20 840.00
CLISSON	6 883	18.39	9.19	157 976.10	78 988.05	42 228.05	36 760.00
CUGAND	3 448	9.21	4.61	79 245.90	39 622.95	21 182.95	18 440.00
GETIGNE	3 614	9.65	4.83	83 027.70	41 513.85	22 193.85	19 320.00
GORGES	4 495	12.01	6.00	103 140.00	51 570.00	27 570.00	24 000.00
MONNIERES	2 125	5.68	2.84	48 819.60	24 409.80	13 049.80	11 360.00
MOUZILLON	2 764	7.38	3.69	63 431.10	31 715.55	16 955.55	14 760.00
LE PALLET	3 234	8.64	4.32	74 260.80	37 130.40	19 850.40	17 280.00
STHILAIRE DE CLISSON	2 222	5.94	2.97	51 054.30	25 527.15	13 647.15	11 880.00
STLUMINE DE CLISSON	2 118	5.66	2.83	48 647.70	24 323.85	13 003.85	11 320.00
Sous-total communes du SIARH	37 432	100.00	50.00	859 500.00	429 750.00	229 750.00	200 000.00
DEPARTEMENT			50.00	859 500.00	429 750.00	229 750.00	200 000.00
Total			100.00	1 719 000.00	859 500.00	459 500.00	400 000.00

La commune de Gorges a délibéré sur cette garantie lors de sa séance du 19 septembre 2019.

Au 1^{er} janvier 2022, l'ASFEAI a disparu à la suite de sa fusion-absorption par la Fondation Perce-Neige. En conséquence, par courrier du 9 octobre 2025, la fondation, venant aux droits de l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) sollicite le transfert de cette garantie sans novation des conditions d'emprunt.

Ce transfert n'entraîne aucune modification des conditions financières de l'emprunt garanti, ni augmentation du risque pour la collectivité.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et suivants,

VU la délibération n° 19-09-060 du 19 septembre 2019 par laquelle la commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire et du Crédit Mutuel pour le financement de l'acquisition du Foyer des Hautes Roches, situé à BOUSSAY, pour les montants suivants :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	51 570 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	27 570 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	24 000 €

VU le courrier du 9 octobre 2025 de la fondation PERCE-NEIGE sollicitant la demande de transfert de la garantie d'emprunt à son profit compte tenu de la reprise de l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI),

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-004-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

CONSIDERANT que ce transfert n'entraîne aucune modification des conditions financières de l'emprunt garanti, ni augmentation du risque pour la collectivité.

ENTENDU le rapport de M. Anthony BOUCHER, Adjoint aux finances et aux ressources humaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de la garantie d'emprunt initialement accordée à l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) au profit de la Fondation PERCE-NEIGE, pour les emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire et du Crédit Mutuel pour le financement de l'acquisition du Foyer des Hautes Roches, situé à BOUSSAY pour les montants suivants :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	51 570 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	27 570 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	24 000 €

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce transfert de garantie.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



Affichée le 25/11/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-004-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-005

**PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE TERRITOIRE D'ENERGIE
LOIRE ATLANTIQUE**

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

Expert de l'énergie publique au service de 180 communes et 14 intercommunalités de Loire-Atlantique, TE44 est un syndicat mixte régi par le code des collectivités territoriales.

En tant qu'Autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE), il intervient sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Il est aussi compétent en matière d'éclairage public, d'infrastructures de communications électronique et de mobilités.

Il accompagne au quotidien ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur leurs territoires, pour leurs habitants, à travers de nombreux domaines d'intervention : mobilité durable, efficacité énergétique, énergies renouvelables...

M. le Maire informe que Territoire d'énergie Loire Atlantique a déposé son rapport d'activité 2024.

Accusé de réception en préfecture
944-214400549-P0251436-2024-11-005-DP
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39 relatif à la communication du rapport d'activité des syndicats mixtes aux collectivités membres ;

VU le rapport d'activité 2024 de Territoriale d'énergie Loire Atlantique (TE44) transmis à la commune conformément aux dispositions précitées ;

VU l'exposé de M. le Maire ;

CONSIDERANT que le rapport retrace l'ensemble des actions conduites par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) ;

DIT que le présent rapport demeurera à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



Affichée le 25/11/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Délibération n° 20-11-006

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE CLAIRE DORE GRASLIN

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame BRAULT Hélène, Adjointe au Maire

Présents : 19

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Anthony BOUCHER, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Thierry MARTIN, Christophe BEZIER, Jean-François RAUD, Dominique PAVAGEAU, Bruno ALLIOT, Sonia PETIT, Cynthia OULLIER, Laurence GOEFFRE, Pedro MAIA, Delphine BRIAND, Christian BONNET

Absents représentés : 8

Stéphane BAUVINEAU donne pouvoir à Thierry MARTIN
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Sonia PETIT
Michelle BROSSET donne pouvoir à Dominique PAVAGEAU
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jacques HARDY
Viviane JEANDEAUD donne pouvoir à Jean-François RAUD
Morgane LEPIOUFF donne pouvoir à Cynthia OULLIER

Excusés : 0

EXPOSÉ

L'école Claire Doré Graslin a le projet d'organiser une classe transplantée du lundi 16 mars au vendredi 20 mars 2026 – à ASCOU dans les Pyrénées ariégeoises. Cela concerne les classes de CM, soit 85 élèves.

Les principaux objectifs de ce séjour :

- ✓ apprendre à vivre en collectivité et respecter les autres,
- ✓ découvrir le milieu montagnard,
- ✓ s'initier au ski alpin

Le coût réel est de 462€ par élève, séjour et transport.

Lors de la réunion du 08 décembre 2021, les commissions « Administration Générale » et « Vie Locale et Citoyenneté » ont proposé d'attribuer pour ce type de projet émanant soit de l'école publique, soit de l'école privée le financement suivant : **12€/jour/enfant plafonné à 5 jours, soit pour ce projet une enveloppe globale de 4 250€.**

Accusé de réception en préfecture
06-2025-0000000000000000000000
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date d'enregistrement préfectoral : 25/11/2025

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable des commissions « Administration Générale » et « Vie Locale et Citoyenneté » « Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse » en date du 08 décembre 2021 d'attribuer pour ce type de projet émanant soit de l'école publique, soit de l'école privée le financement suivant : 10€/jour/enfant plafonné à 5 jours, soit pour ce projet une enveloppe globale de 4 250€.

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le montant de la subvention pour les classes transplantées

ENTENDU le rapport de Mme Séverine PROTOIS MENU,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'attribuer le principe de financement suivant : 10€/jour/enfant plafonné à 5 jours,

DECIDE d'attribuer en conséquence pour ce projet de l'école publique une enveloppe globale de 4 250€.

DIT que la présente délibération sera transmise :

- à la Préfecture de la Loire-Atlantique
- à Monsieur le directeur de l'école publique

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

Certifié conforme,
Fait à Gorges, le 20 novembre 2025

La secrétaire de séance
Hélène BRAULT
Adjointe au Maire



Le président de séance
Didier MEYER
Maire



Affichée le 25/11/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400640-20251120-20-11-006-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025